

L'ABELLE

IMPRES PAR F. DELAUNAY. N° 1111. LE ORLEANS. JEUDI, 7 JANVIER 1830.

A l'invitation d'un grand nombre de ses amis, Mr. Charles Gayarré prononcera un discours le 8 Janvier à la Cathédrale.

Mr. H. B. Cross, a été nommé par le Président, Register du Bureau des Terres pour ce District, en remplacement de M. Isaac T. Preston, démissionnaire.

INTERIEUR.

Nlle. Orleans, 7 Janvier.

Dernières Nouvelles d'Europe.

Le brick Janie, arrivé à Charleston, venant de New York, a apporté des journaux de cette ville du 17 Novembre et de Londres du 15; le Charleston Courier, qui nous est parvenu hier, publie quelques extraits de ses papiers, mais nous n'y avons rien remarqué d'intéressant. Il paraît que les manufacturiers de soieries de Lyon et du Midi de la France se plaignent du peu de débouchés de leurs marchandises. On ne dit rien de l'état politique de la France.

Les journaux reçus par les mailles de Nord, arrivés hier, sont du 7 dernier; ils annoncent l'arrivée à New York de paquebot l'Hudson, cap. Champlin, venant de Londres. Ce navire a apporté des papiers du 14 au soir, mais selon les feuilles américaines il ne contenait aucune nouvelle intéressante. S'il faut en croire le Messager des Chambres de Paris, (cité par le Times), un corps de 2000 russes, cantonné près de Vrazza, aurait été surpris et entièrement massacré par une bande de Turcs qu'on suppose appartenir à l'armée du pachà de Scutari. Athènes est libre; les Turcs ont enfin évacué, et les insulaires Hellènes ont pu de nouveau planter leur drapeau sur les murs de l'Acropole.

L'Evening Post (N. Y.) du 17, annonce que la nouvelle impératrice du Brésil, qui est de la famille de Bonaparte, est arrivée à Rio Janeiro vers le 26 d'Octobre; de grandes réjouissances ont eu lieu et toutes les affaires étaient suspendues.

L'American Review (de Norfolk, Va.) du 18 dernier, publie des nouvelles de Buenos Ayres du 10 Octobre et de Montevideo du 9; la plus grande tranquillité régnait dans ces contrées, mais le commerce n'y avait pas encore repris son cours et la confiance n'était pas générale. Le gén. Rosas gagnait tous les jours en popularité et exerçait une grande influence dans les affaires de l'état. Le nouveau gouverneur de Buenos Ayres, Villomont, jouissait aussi de l'estime publique et s'occupait de quelques améliorations importantes dans l'administration intérieure du pays.

Le comte Ney, fils du feu Maréchal de ce nom, et ses comtes d'Orléans sont arrivés à Charleston le 22 Décembre, venant du Nord. On pense que ces nobles voyageurs viendront aussi visiter la Nouvelle-Orléans.

Un journal de Norfolk (Va.) annonce que M. Booth, capitaine d'un mérite distingué, qui, il y a deux ans, est venu retracer les applaudissements sur nos deux théâtres, est atteint d'une affection mentale; il est arrivé le 10 Décembre à Providence (R. I.) ayant fait la route de Boston à cette ville à pied. On ne dit pas ce qui a pu occasionner ce déplorable accident.

EXTERIEUR.

Acrotiras, 10 Décembre.

Un courrier arrivé d'Allemagne apporte l'article suivant:

Augsbourg, 7 Novembre.

Les stipulations d'Audrinople relatives au traité du 6 Juillet et au protocole du 22 Mars, paraissent avoir excité quelques craintes dans les cours de France et d'Angleterre, et les avoir convaincus de la nécessité de régler aussitôt que possible et d'une manière conforme à leurs intérêts respectifs la question grecque, qui se trouve si compliquée par la longueur du temps et les événements. On dit que le ministre français demande que la frontière nord de la Grèce soit restreinte, mais, d'un autre côté, que le pays soit entièrement hors de la juridiction de la Porte. Le ministre français établit en principe, qu'il veut mieux garder à la Grèce son entière indépendance, avec un territoire moins grand que de lui laisser le pouvoir d'acquiescer une importance politique plus considérable, perdant plus d'étendue à ses frontières, ce qui, avec la suprématie de la Porte, serait la source de nouveaux troubles. En conséquence, un protocole aurait été rédigé dans ces principes, et après qu'il aura obtenu l'assentiment de l'empereur de Russie, il sera présenté à la Porte, à laquelle on fixera une époque pour faire sa réponse. Reste à savoir comment le gouvernement grec envisagera ce projet, et s'il ne tâche pas de mettre, la Russie de son côté, et d'obtenir qu'on le maintienne dans ses droits sur toutes les parties de l'ancienne Grèce, selon les vœux les plus ardents des Philhellènes.

PORTUGAL.

Lisbonne, 21 Octobre.

Hier le nonce du pape s'est rendu au palais de Bemposta, où il a eu une entrevue avec don Miguel, auquel ce prélat a déclaré avoir reçu de Rome ses lettres de créances; mais que pour les présenter il attendait que l'envoyé de don Miguel près le St. Siège, M. le marquis de Lavradio, soit admis à féliciter le souverain pontife sur son avènement au pontificat; mais il répéta ici le même devoir auprès du roi Miguel.

On parle déjà, comme d'une chose certaine, du couronnement de don Miguel, lequel aura lieu, dit-on, célébré le même jour que ses noces. On ajoute que le mariage de l'empereur est déjà arrêté, et qu'il a été, pour partie, le frère de don Alphonse II, la jeune princesse de Naples, âgée de 15 ans, et sœur de S. A. R. le duc de Berry, ainsi que de la future reine d'Espagne.

EXTERIEUR.

Madrid, 26 Octobre.

Nos politiques raisonnent à perte de vue sur les moyens qui peuvent avoir été employés par le roi de Naples à entendre le voyage de Madrid, et veulent trouver à ce voyage une cause politique, ce qui frappe tous les esprits, c'est la nécessité de grandes mesures pour sortir de la situation difficile où ce pays se trouve placé sous le rapport financier, et l'on croit que le roi de Naples exposera à Ferdinand les avantages qu'il a à tirer de la reconnaissance de toutes les dettes contractées au nom de l'état pour assurer le crédit de son royaume. En attendant, on annonce déjà que don Miguel, à peine reconquis l'Espagne, s'est adressé à notre gouvernement pour en obtenir des secours d'argent, jusqu'à ce que la reconnaissance de son usurpation par les autres états lui permette de contracter un emprunt. On devine facilement la réponse qu'il a dû recevoir.

PARIS-BAS.

Boulogne, 8 Novembre.

La Gazette des Pays-Bas publie aujourd'hui dans les deux langues et dans sa partie officielle, un avis portant: « Recommandation aux personnes qui rapportent des objets volés au palais de S. A. R. le prince d'Orange, ou qui stupreraient des renseignements suffisants pour en procurer le recouvrement, et qui en même temps font connaître à la justice d'une manière certaine les auteurs du vol. »

Cet avis, signé de M. le procureur-général, est motivé sur ce que toutes les perquisitions qui ont été faites jusqu'à présent tant dans l'intérieur du royaume qu'à l'étranger pour recouvrer les objets précieux dérobés la nuit du 25 au 26 Sept. dernier dans le palais de S. A. R. le prince d'Orange, ou pour découvrir les voleurs, n'ont point produit le résultat désiré.

Il paraît que l'adresse des états-généraux en réponse au discours du trône a été présentée au roi en langue française, c'est du moins ce qu'on peut conclure du rapport fait à la deuxième chambre, d'où il conste que S. M. y a répondu en substance dans cet idiome: « Nobles et puissants seigneurs, je me réjouis de voir que mes sentiments sont, sous plusieurs rapports, en harmonie avec ceux des états-généraux; et j'espère que pendant cette session, le commun accord, pour augmenter le bien-être général et pour le maintien de la loi fondamentale, acquerra de nouvelles forces. »

M. Fontan vient d'adresser de Hulsen (Hanovre) une pétition à la seconde chambre des états-généraux, datée du 1er novembre. M. Fontan rappelle les circonstances qui l'ont amené à chercher un asile dans les Pays-Bas, se fiant sur l'art. 4 de la loi fondamentale; il récapitule toutes les garanties qu'il a offertes de sa soumission aux lois du pays, la justification qu'il a donnée de ses moyens d'existence.

« Et cependant, dit-il en terminant, au mépris du texte pur de la loi, au mépris même des exigences secrètes que j'ai volontairement subies, j'ai été arrêté violemment de mon domicile, conduit en prison, jeté quatre heures après dans une voiture, et conduit de brigade en brigade à la frontière de Hanovre. »

« Vous parlerai de mes mauvais traitements que j'ai essayés en route, des notes de fer dont le procureur du roi de Nimègue a jugé à propos d'orner mes mains? Me plaindrai-je à vous du geôlier de Zutphen qui, après m'avoir entièrement fait déshabiller devant lui, a ouvert les lettres qu'il avait saisies sur moi, lettres de famille et d'amitié, et les a lues en ma présence d'un bout à l'autre. Non, nobles et puissants seigneurs, non, cette tyrannie subalterne ne mérite pas d'occuper votre auguste attention; il est une tyrannie plus élevée qu'il vous faut traduire à votre barre, qu'il vous faut contraindre de répondre de ses actes: l'immense question de la responsabilité ministérielle, est la qui vous sollicite de la résoudre; peuple, et moi vous en saurait gré, car tous les deux y gagneront. »

« Députés des provinces septentrionales, députés des provinces méridionales, je vous adjure en commun; ma cause est la votre; car vous êtes hommes comme moi; comme moi, l'injustice vous attriste, vous blesse; comme moi, si des circonstances fatales vous jetaient loin de votre bien aimé pays, vous défendriez votre droit d'asile avec l'énergie que je mets à défendre le mien. Ignorez les ressources constitutionnelles qui sont à votre disposition pour réparer le mal qu'on m'a fait, je me borne à vous adresser ma respectueuse réclamation. Le reste vous regarde; portez-vous donc avec sagesse au plus du plus, l'appel du despotisme d'un ministère à la sagesse du monarque; vous aurez rempli votre devoir, tout aussi, et abstr. Adviens que pourra! » (Journ. du Com.)

FEUILLETON.

Deux voleurs étaient, au milieu de la nuit, dans la meilleure disposition du monde. Ils allaient forcer une boutique sur le quai des Lunettes, à Paris, lorsqu'une bonne vieille locataire, rentrant, leur dit: « Que faites-vous là, Messieurs? — Ce n'est rien, ma brave femme, nous sommes des voleurs, mais puisque vous voilà, nous partons. » Et les voleurs de faire, et la bonne vieille de rentrer toute

tremblante dans sa chambre à coucher, criant: A la garde!

La Cour d'assises a vu figurer sur ses bancs un accusé dont l'histoire est aussi bizarre que courte: c'est le nommé Lucas, domestique. Il lui prit un beau jour fantaisie de devenir maître et de se donner de grands airs; il ne lui manquait que l'argent; mais avec de l'audace, en y joignant quelque peu de friponnerie, il y réussit. Il se fit en effet aller loin: il avait loué deux appartements avec écuries et remises, le 9 Mai, il fut arrêté au milieu de sa plus belle opération. Depuis il avait loué un appartement superbe pour M. le marquis de Larnaud, dont il se disait le valet de chambre, et qui devait arriver sous peu; il avait signé une promesse de mariage; il était signé une promesse de mariage; il était signé une promesse de mariage que le bail ne serait définitif qu'alors qu'il aurait reçu l'approbation de l'évêque de Versailles, ami de son maître. Lucas recommandait surtout, pour inspirer de la confiance, qu'on allât prendre des renseignements chez le comte de Rambuteau, membre de la chambre des députés, autre ami de son maître. Le prix du logement était modeste: au de 930 fr. par mois; l'équipage était loué moyennant 480 fr. aussi par mois. Pleyel avait fourni son meilleur piano pour une chargeante personne dont Lucas disait, avec un sourire significatif, que son maître prérait son. Bref, il ne manquait plus que le maître: il ne vint pas, et Lucas disparut après avoir été hébergé pendant plusieurs semaines. La justice intervint, et, par suite, une double accusation de faux et de vagabondage pesait sur le malheureux Lucas. Mais les efforts de M. Talabot ont fait écarter la plus grave de toutes les questions, et Lucas, déclaré vagabond, ira pendant six mois espier ses fautes dans une prison.

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés. Brick William, Keating, Charleston, Lt. Gale. Brick Sapho, Gorham, Liverpool. R D Shepherd & Co. Brick Louisiana, Hamilton, Providence, Capt. G. el. Maria Baker, Pensacole, Capitaine. Goel Splendid, Day, Pensacole, Capitaine.

Bateau de remorque Porpoise, Wood, de la passe du S. O., ayant mis en mer les navires Bolivar et Casanova. — Il a amené en déga de la barre du S. O. le nav. français la Melanie, et dans le port, les bricks Cazeneuve et Active, et les goels Montz, Lafayette et Pizarro. — Il n'y avait rien en vue de la Tour, le 5 à 4 p. m. Rien de nouveau dans le havre.

Goel Monk, Nantique, Tampico, avec des sardines. Goel Pizarro, Shannon, de Appalachicola. Brick Active, Hubbard, de la Martinique, avec 24500, 2 grosses de bouteilles au capitaine et un chargement de barriques vides. Goel Lafayette, thgowt, Havane, avec 164 sacs café à N Merritt, et des fruits au capitaine et 4 passagers. Brick Cazeneuve, Hinkeman, Boston, avec un chargement.

Une goel de la Côte, avec 40 bts sucre, 40 bis melasse à J Le Carpentier.

Bateau à vapeur l'Inter, Blanchard, de la Rivière Rouge, avec 60 halles coton à Péyroux. Bivarde à co, et divers à ordre.

Entrés. Goel Truler, Burrows, de Magnolia. Brick Bourne, Agry, de Boston. Navire paquebot Kentucky, Radibone, de N. York. Goel Packet, Bourne, de St. Marks, avec du coton.

En Rivière. Brick Elizabeth Wood, Newbedford, avec de l'huile etc. Brick Critteron, Parker, Rumkey, sur lest. Brick Jasper, Rich, Havane, avec 134 sacs café à S Cauchat. Brick Belvidere, Yose, Havane, sur lest. Brick Oldfield, Knight, New-York, avec un chargement. Brick America, Gladding, Bristol, (R. I.) avec des produits. Brick Georg, en 66 jours de Genoa, sur lest.

MEMORANDA.

Expédié à Charleston par ce port le 22. Dées. brick Gold-Hunter, Cortes. Paris de Liverpool pour ce port, le 10 Nov. navire Garland, Wright, le 15, le Magnet, Abbott. En chargement pour ce port, à Liverpool, l'Atlantic, Donald, le Home, Mitchell. Rentré à Deal, 11 Novembre, le James Grant, M'Kenzie, expédié pour la Nlle. Orléans. Arrivé à Cowes, le 13 Nov. le Hereford, Longcope, parti d'ici. Les bricks Active, Hubbard, et Orion, Hool, devaient partir de la Martinique pour ce port vers la première quinzaine de Décembre. Arrivé à Charleston, le 20 Déc. brick Atlas, Turb.

LES sous-signés ayant contracté une société sous la raison de PLEASANTS & DUROCHER, offrent leurs services au public pour les affaires de courtage. J. P. PLEASANTS, C. L. DUROCHER. N° 22 rue du Camp.

SALLE DU BAL. Encoignure des rues d'Orléans & Bourbon. Vendredi 8 Janvier, En célébration de cette glorieuse journée, Grand Bal paré. Prix d'entrée — une piastre. Samedi 9, il y aura Bal paré et masqué. Les dames ne seront admises qu'avec un billet personnel. 28 déc

SALLE ST-PHILIPPE. Samedi, 9 Janvier. Grand Bal Paré & Masqué. Prix d'entrée — Une piastre.

MELASSE.—L'on a besoin de 5 à 600 barils de cet article,endus en ville. S'adresser rue Royale, No. 118. 4 Jan

THEATRE D'ORLEANS.

Jeuil 7 Janvier. SOLIMAN II, ou LES TROIS SULTANS. Comédie en trois actes, par Favard, ornée de tout son spectacle. S. Soirée. UNE FOLIE. Opéra en deux actes, paroles de Bouilly, musique de Méhul. Vendredi 8. (Anniversaire du 8 Janvier 1815) ROBIN DES BOIS, ou DRA FREISCHUT. Opéra en 3 actes, chef d'œuvre de musique de Weber.

Suit de LA NUIT AUX AVENTURES. Ballet pantomime en deux actes, mis en scène par Mr. Benoni. En attendant—Jovial en prison, vaudeville nouveau. Les trois Quartiers, comédie nouvelle. Marino Faliero, tragédie nouvelle de Casimir de Lavigne.—M. Aristippe jouera le rôle de Marino Faliero.

SALLE D'ORLEANS. Avis.—Le premier Bal masqué aura lieu Samedi prochain, 9 Janvier; aucune dame n'y sera admise si elle n'est porteur d'un billet d'invitation de la part du sousigné; une liste de souscripteurs est ouverte pour les cavaliers qui désireront y souscrire. Le prix d'entrée se paye par bil. Les dames qui n'auraient point reçu de billet d'invitation, faute de connaître leur demeure, auront la bonté de les faire demander chez Mr. J. Davis. Note.—Les bals masqués continueront tous les Samedis. 9 Janv.—4 R. BERTUS.

Vente par le Marshal. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Charles Maurian, juge président de la Cour de Cité, j'exposai en vente le Samedi 6 Février prochain, à midi, au café Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, une Maison, No. 9, située dans la rue la peunraite de M. F. Burthe. 7 Jan L. DAUNOY, Marshal.

VENTES PAR LE MARSHAL. EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Charles Maurian, juge président de la Cour de Cité, j'exposai en vente, le jeudi 21 Janvier 1830, à midi, à la Bourse Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, un lot de terre situé rue des Marais, entre Urouline et St. Philippe, mesurant trente quatre pieds de face sur 115 de profondeur; saisi à la poursuite de F. Girod. 22 Déc. Ls. DAUNOY Marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Charles Maurian, juge président de la Cour de Cité, j'exposai en vente, le Lundi 17 Janvier 1830, à midi, à la Bourse d'Hewlett, au coin des rues St. Louis et de Chartres.—Un certain Lot de Terre, situé au Bourg St. Marie, rue de la Roche, entre les rues Girod et St. Marie; mesurant 60 pieds de face sur la rue du Cirque, sur 90 de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Chery, h. de c. l., et de l'autre par celle de D. Colombe, h. de c. l., et Saisi à la poursuite de Demourgue Yow. 17 déc. L. AUBIN—Marshal.

Le sousigné reçoit par le na vire Zilia de Bordeaux, les articles suivants qu'il vendra à des prix modérés. Vin de Médoc de 1819; Vin de Montferand de 1825; Vin de Ire Côte, 1827; Vin de Sauterne très vieux, en tierçons. 4 Jan. FORESTIER.

AVENDRE.—Une negresse âgée de 35 ans, créole du pays, cuisinière et blanchisseuse, avec son enfant âgé de 3 ans et demi. S'adresser à MM. Gualliz et Fournier. Si elle n'est pas vendue le 10 Janvier 1830, elle sera adjugée ce jour là aux enchères, par M. Daubigny, en canton. 28 déc.

BATAILLON D'ARTILLERIE, Ordre de service. Le Bataillon d'Artillerie prendra les armes Vendredi prochain, 8 Janvier 1830; l'appel se fera au lieu ordinaire de rassemblement, à 8 heures précises du matin. Armement et équipement complets. Par ordre, CORN, sergent-major 5 Janv.

WHISKY.—60 barils de Whiskey, à vendre par 5 déc. G. & A. LEZENDRE.

AVENDRE. Dernièrement arrivés de Londres et de Paris. MDE J. GAUTROFLAMAT, de commerce rue Royale entre les rues Dumaine et St. Philippe, a l'honneur d'informer les amateurs de bons pianos-forté, qu'elle vient d'en recevoir un bel assortiment des fabriques de Tho. Tomkinson de Londres, et de Jce. Pleyel et de Paris. Coude de Tomkinson, déjà très avantageusement connu ici, depuis 1818, que madame Labat en fait venir, pour qu'il ait nécessaire d'en détailler encore les éloges qu'il méritent sous tous les rapports et principalement sous celui de leur grande solidité pour ce climat etc. Quant à ceux de Mrs. Jce. Pleyel & Co. de Paris, il est déjà connu ici que leur supériorité bonté a valu à ces fabricans la médaille d'or en 1827; à l'Exposition des produits d'industrie à Paris sur trois cents pianos de quatre vingt expositions; et que depuis, par de nouvelles améliorations qu'ils ont encore apportées à leurs instrumens, le Roi de France et Mr. le Duc d'Orléans leur ont accordé le brevet de leur s. Patente pour récompense. Les personnes qui désireront voir ces Pianos peuvent se présenter à cet effet chez madame Labat à un moment indiqué ci-dessus. M. lme. Labat recevra aussi les commandes qui pourraient être faites pour faire venir des pianos de différentes formes, des deux manufactures mentionnées ci-dessus et les fera exécuter à l'entière satisfaction des demandeurs. 26 déc

VENTES A L'ENCAIN.

PAR J. THEODORE BAUDOU. Il sera vendu Jeudi 7 Janvier, à 4 heures vis-à-vis la rue Jefferson, ur la Levée, articles suivants, avec droit au drawback, 431 poteches Huile d'olive, 801 cordes Ail, 100 tonneaux Sel blanc. 7 Janvier

PAR J. T. BAUDOU. Il sera vendu, à son magasin d'encan à on heures, Mercredi le 13 courant. 10 halles ouvré de Russie, 20 halles de coton, fort pour chemises à la grec, vaillant presque la Russie, 20 halles Coutil fin de première qualité. Conditions, 4 et 6 mois de crédit. 6 Jan

Ventes générales.

PAR LES ENCANTEURS. Mercredi 6 Janvier, à 11 heures du matin, à son magasin de J. Le Carpentier, 16 douz. chaux 17 barils roux de la Nlle. Angleterre, 9 pipes de vin d'Amérique, 10 pipes cognac. Mercredi 6 Janv. par F. A. Guillothe, au faubourg Lacourse, une cavallade composée de la superbe mule ou muets de choix, venant de Rio Grande, (Mexique).—Conditions: 4 mois de terme pour toute somme quelconque de coût piastres, en billets endossés à satisfaction, et pour toute somme ne dépassant pas cent piastres comptant. Mercredi 6 Janvier, à midi, par Isaac L. M' Coy, à la Bourse, tout un lot de terrains, No. 14 situé au faubourg Lafayette. Conditions, 6, 12 et 18 mois.

Jeuil 7 Janvier, par J. Le Carpentier, à 4 heures de l'après midi, aux magasins de Messrs. Gordon, Prudal & Co; une des Remparts, entre St. Louis et Toulouse, 300 halles Tabac de Cuba. Les conditions seront annoncées à la vente. Samedi 9 du courant, par T. Mowry à la Bourse Hewlett, à midi précis, une famille d'Esclaves, savoir: une femme avec 3 enfans esclaves, elle est cuisinière et garantie des vices et maladies prévus par la loi, âgée de 29 ans, les enfans ont 11 ans, 9 ans et 11 mois, payables à 4 et 8 mois de terme. Samedi, 9 Janvier, à la Bourse, à midi précis, une negresse créole, âgée de 20 ans, avec un enfant de 5 mois. Elle est cuisinière, blanchisseuse et défaites prévus par la loi.—Conditions: un tiers comptant, et deux tiers à 6 mois.

Mardi, 12 Janvier, par J. Le Carpentier, à midi précis, un café Hewlett, un jeune nègre d'environ 15 à 14 ans Conditions au moment de la vente. Mardi 12 Janvier, au magasin d'encan de T. Mowry à 10 heures, une quantité d'habillemens faits, savoir: chemises de Basile, habits à matelote, pantalons, vestes, chapeaux, couvertures, bonnets, draps en pièces, etc.

Par le Sheriff d'Orléans. Vendredi 11 Janvier, à la Bourse, cinq lots de terre situés au faubourg Debor, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 sur le plan déposé en l'office de Félix de Armas. Saisis. Par le Register des Testamens. Samedi 9 Janvier, au bureau du gr. Secr. de la Cour de District, à 4 heures de l'après midi, les livres de loi composant la bibliothèque de feu John W. Smith. Lundi 12 Janvier, à la Bourse, tous les biens dépendant de la succession W. C. Withers. Mercredi 15 Janvier, pour le compte de la succession W. C. Withers, et au domicile de défunt, faubourg Debor, le riche ameublement d'argenterie et divers objets, dépendant de la succession.

Par le Sheriff d'Orléans. Vendredi 11 Janvier, à la Bourse, cinq lots de terre situés au faubourg Debor, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 sur le plan déposé en l'office de Félix de Armas. Saisis.

Par le Register des Testamens. Samedi 9 Janvier, au bureau du gr. Secr. de la Cour de District, à 4 heures de l'après midi, les livres de loi composant la bibliothèque de feu John W. Smith.

Lundi 12 Janvier, à la Bourse, tous les biens dépendant de la succession W. C. Withers.

Mercredi 15 Janvier, pour le compte de la succession W. C. Withers, et au domicile de défunt, faubourg Debor, le riche ameublement d'argenterie et divers objets, dépendant de la succession.

SAMEDI 9 !!!

Aura lieu le Tirage de la LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE BAYON-ROUGE.

Table with 4 columns: Lot de, Montant, et, et. Rows include 1 lot de \$8000, 1 lot de 3000, 1 lot de 2000, etc.

Entiers \$4.—Demi \$2.—Quarts \$1.—Livrets de 50 cent et 25 cent en proportion. On pourra se procurer des billets au Bureau des Administrateurs. Rue Bienville, N° 41, près de l'encoignure de la rue de Chartres. 30 déc. J. TIGNAUD.

VENTES PAR LE MARSHAL. Saml. Panton vs. J. P. Rodriguez. EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge associé, j'exposai en vente, le Jeudi 7 Janvier 1830, au Principat, à 4 heures, 2 halles de tabac Espagnol &c. Saisis dans l'affaire ci-dessus. 31 déc L. DAUNOY, Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL. François Girard, h. de c. l. vs. Bonar V. Marter. EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. P. F. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposai en vente, Jeudi 4 Janvier prochain, au café d'Hewlett, à midi—Un certain lot de TERRE mesurant 60 pieds de largeur sur 90 pieds de profondeur, situé entre les rues Girod et Julie, face à la rue du Cirque, second terrain à partir de la rue Julie, ainsi que l'affaire ci-dessus. 6 Janv. L. DAUNOY—Marshal.

Vente par le Marshal. Le meier, les Aldermen, &c. vs. la veuve Scuzeneaux; les meiers contre la même; les mêmes contre la même. EN vertu de trois ordres de saisie, à moi adressés, par l'hon. C. Maurian, juge président de la Cour de Cité, et l'hon. G. Préal, juge conseiller, j'exposai en vente, le Jeudi 28 Janvier 1830, à midi, à la Bourse d'Hewlett.—Un Lot de Terre avec les bâtimens qui s'y trouvent, situés dans la rue St. Pierre, entre Bourgogne et Remparts, borné d'un côté par Mr. Loze, et de l'autre par Mr. G. Marmiche.—La dite propriété mesure 45 pieds 4 pouces de face à la rue St. Pierre, et 201 pieds 6 pouces, plus ou moins (mesure française), selon le plan qui sera exposé au moment de la vente. Saisi dans l'affaire ci-dessus. 30 déc. L. DAUNOY—marshal.